

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 Juin 2022

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C., Bourdin G., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T, Corlé V., Germond L., Gouault Ph., Goudet O., Guillaume M., Lenaerts P., Massola J., Olivier G., Pecchioli P., Pistoli D., Potts O., Rivière P., Sigoigne J., Vail A., Verney G.

Excusés : M. Mines Hubert A. (pouvoir à Guillaume M.), Gouault M. (pouvoir à Gouault Ph.), Tasse-Carry V.

Absents : Mme Sorescu-Hingue G.

La séance a commencé par une minute de silence à la demande de Monsieur le Maire suite aux décès de M. MAILLARD Guy, ancien conseiller municipal de Colonard-Corubert, et M. PERRIN Philippe qui a été d'une grande aide sur la commune.

1° Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Catherine Boucault et M. Daniel Pistoli sont désignés secrétaires de séance.

2° Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du 27/04/2022 est approuvé à 18 voix pour et 3 voix contre.

M. Patrick Rivière revient sur le projet de la grange, future maison des Jeunes demandant une clarification sur le nombre de maximum de personnes autorisé à accéder à l'étage. Patrick Lenaerts précise bien que le nombre ne pourra excéder 12 personnes pour une sortie escalier, que les dimensions de celui-ci le permette, et répond à Mme Joëlle Massola que la surface est de 35 m².

Patrick Rivière ajoute qu'au-delà de 20 personnes, il faudra deux sorties de secours.

3° Projet de terrain multisports

Madame Agnès VAIL, adjoint en charge du groupe de travail sur le développement du multisport, présente le projet étudié, avec projection à l'écran. L'installation d'un terrain multisports ou d'un skate-park sur le terrain basket de la commune déléguée de Nocé est le lieu le plus propice sur la commune.

Après multiples visites sur site ayant réalisé ces types de projets et demandes de devis, il apparaît que le financement d'un skate-park, étant deux fois plus coûteux, le projet doit se consolider sur le terrain multisports avec piste et la possibilité d'agréments le lieu avec des équipements complémentaires tels que des appareils de fitness, des bancs, des tables de pique-nique, etc, afin que le lieu soit opportun au développement du sport, des loisirs et à la détente.

Le coût estimé des travaux tel que le projet est présenté s'élève environ à 100 000 € H.T

Le financement peut s'établir sur diverses subventions cumulables : DESIL, DETR, MSA (possibilité de prêt), Agence Nationale du Sport. Cette dernière, proposée par l'État, avec le plan 5000 ouvert dans le cadre des jeux olympiques 2024, offre aux communes la possibilité de subventionner des équipements de proximité à hauteur de 50% jusqu'à 80% (prochaine commission septembre 2022).

Une étude globale sur les hauteurs de ce site incluant une réflexion sur la possibilité de récupérer la voie d'accès des pompiers, le réaménagement de la circulation afin de sécuriser ce secteur, est à approfondir. D'autre part, une planification de l'usage du terrain est à établir (condition d'éligibilité à la subvention de FANS) en partenariat notamment avec les associations de la commune (50% d'utilisation).

Par ailleurs, M. Pascal Pecchioli informe que le problème de mobilité sur la commune est porté actuellement par la CDC en lien avec Mme Murielle BANSARD.

Le conseil municipal souhaite à l'unanimité continuer à travailler sur le projet de terrain multisports et ses aménagements.

Un nouveau groupe de travail doit développer les différents points susnommés et élaborer le dossier afin de pouvoir le présenter à la prochaine séance du conseil municipal. En parallèle, le terrain de tennis sera réparé.

4° Point d'avancement au PSLA du Val d'Huisne :

Monsieur Pascal Pecchioli informe le conseil que les intervenants médicaux ont une réelle volonté de rattachement au PSLA du Val d'Huisne Omais et qu'il devient urgent de se prononcer sur ce sujet afin de bénéficier des aides dédiées.

Aucune réponse, à ce jour, ne peut être apportée tant au rattachement au PSLA de Rémalard en Perche.

M. Olivier POTTS informe que Dr CUBERO PERAI prendra ses fonctions dès le 01/07/2022 et que la prise de rendez-vous se fera sur la plateforme MAIIA. Une assistante médicale est en cours de recrutement afin de répondre particulièrement aux besoins des usagers ne pouvant utiliser internet. Il est rappelé que les maisons France Services peuvent, éventuellement, pallier ce problème.

Gérard Olivier signale, notamment, une bordure dangereuse aux abords du medicobus. Pascal Pecchioli répond que des travaux sont prévus au mois de juillet. D'autre part, il avise les conseillers du bon retour du medicobus qui restera en place jusqu'à l'arrivée d'un deuxième médecin.

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

5° Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Cœur du Perche établi le 23 Mai 2022 dans lequel il est prévu le reversement de commune de Perche en Nocé à la CDC Cœur du Perche la somme de 3 460 € suite à la non réévaluation de 2018 et, ainsi rééquilibrer les compétences de la CDC.

Patrick Rivière propose de revoir avec la CLECT l'analyse financière ainsi que les compétences de la CDC

Le conseil émet un avis favorable à ce rapport.

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

6° Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales

A compter du 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal remplacera le compte-rendu, sur lequel sera notifié les sujets et le vote évoqués lors des réunions du conseil municipal. Outre, il sera signé par le maire et le secrétaire de séance.

Le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, pour un format électronique du procès-verbal tout en maintenant la liste des délibérations sous format papier affichée dans chacune des mairies déléguées.

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

Patrick Rivière demande une meilleure visibilité de l'affichage papier et l'achat de panneaux.

7° Travaux de voirie avec fond de concours - commune déléguée de Saint-Aubin-des-Grois

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de la commission intercommunale Voirie, le revêtement du chemin de La Roterière situé sur la commune déléguée de Saint-Aubin-des-Grois (vers Préaux) a été retenu. Il convient donc de passer une convention de fonds de concours et de mise à disposition de cette voie entre la commune de Perche en Nocé et la Communauté de Communes Cœur du Perche pour la réalisation de ces travaux qui s'élèvent à 23 565 € HT avec contribution de la commune à hauteur de 50 % du montant HT soit 11 782,50€.

Madame Joëlle MASSOLA demande à ce que le chemin de la Cointrie soit priorisé pour la réalisation de travaux. Monsieur Guillaume Bourdin l'informe qu'ils ont été effectués la semaine dernière en collaboration avec les habitants du lieu-dit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (22 voix pour, 1 voix contre) :

- demande à la CDC Cœur du Perche la réalisation du revêtement du chemin désigné ci-dessus,
- accepte de financer par fond de concours la contribution à la CDC Cœur du Perche et autorise le maire à signer la convention,
- accepte la mise à disposition de cette voie à la CDC Cœur du Perche et autorise le maire à la signer.

8° Intégration des frais d'études dans le patrimoine

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre la décision modificative suivante afin d'intégrer les frais d'études aux travaux d'assainissement collectif.

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
	INVESTISSEMENT		
21562 - 041	Service d'assainissement	5 636 €	
2031-041	Frais d'études		5 636 €
	Total section d'investissement	5 636 €	5 636 €
	TOTAL	5 636 €	5 636 €

Le conseil municipal approuve cette décision modificative.

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

9° Calendrier des séances du conseil municipal

Les prochaines séances de conseil municipal du 2^{ème} semestre 2022 se dérouleront les :

- o 31 Août
- o 28 Septembre
- o 19 Octobre
- o 23 Novembre
- o 14 Décembre

Les débats d'orientation budgétaires auront lieu au cours des mois de novembre-décembre.

10° Questions orales

- Patrick Rivière regrette le manque de confidentialité au sein des mairies déléguées et notamment dans le cadre du label France Services. M. Pascal Pecchioli répond qu'en cas de demande nécessitant une attention particulière, un rendez-vous est fixé l'après-midi. Le bureau des Maires est dédié à ces rendez-vous. C'est un espace qui est clos. Il ajoute que le service urbanisme est le plus sollicité dans la période d'ouverture au public.
- M. Rivière signale une remise en cause du texte parole aux élus dans la gazette de la commune.
- Monsieur le Maire rappelle que les questions doivent parvenir sous 8 jours avant la séance du conseil.

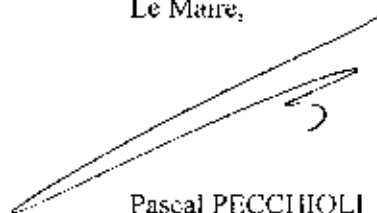
11° Repas des aînés

Martine Biffard annonce que suite à la réunion d'un groupe de travail et le CCAS, il est proposé d'organiser un repas des aînés le dimanche 6 novembre 2022 (lieu restant à définir), de repousser l'âge des bénéficiaires à 67ans, et d'offrir un présent au doyen de chaque commune déléguée.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22H29.

Le Maire,



Pascal PECCIHOLI